

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2024

FAIRE DU 16 MAI UNE JOURNÉE NATIONALE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA
ROUTE - (N° 1116)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« aux »,

insérer le mot :

« personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que cette journée nationale d'hommage seraient dédiées aux personnes victimes de la route.

Il s'agit en effet d'une précision nécessaire si l'on considère la pluralité des victimes de la route. L'exposé des motifs permet de penser qu'il s'agit de l'intention des auteurs de cette proposition de loi.

Tel est le sens de cet amendement.